

AFFAIRE N° 21. - Construction de 5 classes primaires + 2 maternelles à DOMENJOD. - Autorisation de solliciter auprès de la C.C.C.E. un emprunt de 10 370 000 Frs.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Le 6 Décembre 1973 avait eu lieu l'appel d'offres relatif à la réalisation d'un groupe scolaire de 5 classes primaires + 2 maternelles à DOMENJOD. Cet appel d'offres s'étant révélé infructueux, la Municipalité a lancé une consultation d'entreprises. La S/O.F.A.C. s'est proposé alors d'exécuter les travaux pour un montant de :

.....	47 780 000 Frs
- les honoraires d'architecte s'élèvent à	1 960 000 Frs
- la décoration à	222 500 Frs
- somme à valoir pour imprévus divers et révision de prix ...	<u>4 657 500 Frs</u>
Coût total	54 620 000 Frs

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- subvention Education Nationale	22 250 000 Frs
- emprunt C. C. C. E.	10 370 000 Frs
- emprunt C. A. E. C. L.	22 000 000 Frs
TOTAL	<u>54 620 000 Frs</u>

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à solliciter de la C.C.C.E. un emprunt de 10 370 000 Frs pour permettre la réalisation de ces travaux.

Les crédits nécessaires ont été prévus au chapitre 903 - article 2 302-70 du Budget primitif 1973.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. TESSIER. - Dans cette opération, nous avons 7 classes pour 54 620 000. Si l'on rajoute le prix du terrain, qui a coûté seulement 12 500 000 Frs, cela fait 67 000 000 l'opération, soit 10 000 000 la classe, environ. Il faudrait attirer l'attention sur le fait que la subvention de l'Education Nationale se résume à 30,45 % et que la charge de la Commune est de 10 000 000 par classe.

M. Bruno BOYER. - Je voudrais signaler que, dans le secteur de Sainte-Clotilde, qui s'étend de la mer à la montagne, entre deux Canons et le chemin Lory, aucune opération de ce genre n'a jamais été envisagée. Il serait bon d'y implanter une école maternelle.

LE MAIRE. - Le problème c'est, qu'en fait, il n'y a pas beaucoup de terrains dans ce secteur.

M. Eric BOYER. - N'est-ce pas dans ce secteur que doit être implantée l'école annexe de l'Ecole Normale ?

LE MAIRE. - Oui, chemin Lacroix.

M. Bruno BOYER. - Je limitais le secteur au chemin Lory et à toute la tranche du vieux Sainte-Clotilde.

LE MAIRE. - C'est là le gros problème. Nos prédécesseurs n'ont pas prévu suffisamment de terrains dans ce secteur. Il n'y a pas de terrain pour y implanter une école maternelle. Le seul qui existe est celui où sont construites les vieilles classes, mais c'est à un carrefour et ce n'est pas très indiqué pour une école maternelle. C'est fort mal placé.

M. Bruno BOYER. - Il y a peut-être une possibilité d'acquisition de terrain. Dans le centre de Sainte-Clotilde, entre la station de refoulement et le haut de la pente, il y a un terrain indivi. La Commune pourrait peut-être user de sa qualité de collectivité locale pour l'obtenir.

LE MAIRE. - Essayez de prospecter sur place.

Pour répondre aux propos de notre collègue Tessier, je dois lui dire que je suis déjà préoccupé de ce problème puisque j'avais confié à Monsieur DUPONT, lors l'un de ses voyages en Métropole, le soin d'aller voir, en France, comment les écoles sont financées. Il est donc allé à la Mairie de Créteil et a demandé à voir les financements des écoles. Nous nous sommes aperçus, avec surprise, que les écoles, en Métropole, étaient financées à un taux trois fois supérieur à celui de la Réunion. Je vais vous donner un tableau comparatif des subventions. Nous avons fait cette comparaison en francs CFA

Pour la construction d'un groupe scolaire de 10 classes primaires, 4 maternelles et une cantine, en Métropole, le financement se décompose de la manière suivante :

- subvention de l'Education Nationale	67 400 000 Frs
- emprunt auprès de la C. D. C.	67 400 000 Frs

Vous pouvez constater que l'emprunt est équivalent à la subvention

- emprunt C. A. E. C. L.	47 180 000 Frs
-------------------------------	----------------

T O T A L 181 980 000 Frs

Il s'agit là d'une école réalisée à Créteil.

Pour le même groupe scolaire, construit à la Réunion, le financement s'établit ainsi :

- subvention de l'Education Nationale	39 810 000 Frs
- emprunt C. C. C. E.	18 545 000 Frs

M. Bruno BOYER. - La Commune n'est-elle pas libre de faire l'emprunt qu'elle désire ?

LE MAIRE. - C'est un emprunt qui correspond à un pourcentage donné de la subvention de l'Education Nationale. L'emprunt C.A.E.C.L. n'existe pas. Nous venons seulement de le demander. Le total du financement est de 58 355 000 Frs. Fort de cette étude, j'ai déjà relancé aussi bien les Ministères intéressés que les parlementaires. Monsieur Debré pourra intervenir auprès de l'Education Nationale et de la Caisse Centrale et Monsieur Fontaine auprès du Ministère des TOM/DOM. La Caisse Centrale est prête à nous donner un prêt équivalent à la subvention, mais elle a des directives gouvernementales qui lui imposent de participer à ce taux et non pas à un autre.

Nous intervenons, non seulement au niveau de la construction, mais aussi de l'achat des terrains et des viabilités.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

+ + +

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à solliciter de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE, aux conditions de cet établissement un emprunt de la somme de 10 370 000 Frs, destiné à financer la construction de 5 classes primaires + 2 maternelles à DOMENJOD ;
- Donne pouvoir au Maire et, en son absence au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré ;

Il est en outre précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat ou le Département après la réalisation du prêt, devront, obligatoirement, être affectées, après leur encaissement à des remboursements anticipés.

- Autorise également le Maire à inscrire au budget de la Commune, sur ses ressources propres, tout dépassement éventuel susceptible d'apparaître lors de l'exécution desdits travaux.
- S'engage à inscrire chaque année en dépenses obligatoires au Budget Communal les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Du
Saint-Denis, le 10 Juin 1974
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : J. P. Gallina
une copie conforme
Saint-Denis le 10 Juin 1974
Le Maire
Le Chef de Bureau délégué
M. Robier